

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) tenue le 14 avril 2026 à 19 h 15, à la salle des 92 résolutions au 1220, rue Lionel-H.-Grisé, à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS:

- M. Salvatore Mancini, membre parent, président
- M. Éric Capuano, membre parent, vice-président
- M. Pierre Chaloux, membre de la communauté — expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Mme Alexandra Coulombe, membre parent
- Mme Julie Dépôt, membre parent
- Mme Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- M. Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Mme Maryse Noël, membre du personnel — direction d'établissement
- M. Benoit Rouleau, membre de la communauté — issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Mme Julie Syratt, membre du personnel professionnel non enseignant

ABSENCES:

- M. Jean-François Lortie, membre de la communauté — personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
- M. Félix Pelletier, membre de la communauté — âgé de 18 à 35 ans
- Mme Marie-Ève Turcotte, membre parent

PARTICIPENT:

- Mme Nathalie Mc Duff, directrice générale par intérim
- Mme Marie-Michèle Mercier, membre du personnel d'encadrement sans droit de vote

ASSISTENT:

- Mme Caroline Brousseau, directrice générale adjointe par intérim
- Mme Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Mme Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Mme Annick Loiselle, secrétaire générale et directrice du Service du Secrétariat général et des communications

- M. Yves Debigaré, directeur du Service des ressources informatiques
- M. Dominique Gagnon, directeur du Service des ressources humaines
- Mme Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire
- Mme Julie-Anne Lamoureux, directrice adjointe aux communications au Service du Secrétariat général et des communications
- Mme Annie Forand, directrice adjointe du Service des ressources matérielles
- Mme Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MOT DU PRÉSIDENT

M. Mancini propose de ne pas tenir d'échange à huis-clos à la fin de la séance extraordinaire considérant que la rencontre préparatoire à la séance publique du 21 avril sera continuée. Les membres du CA sont d'accord avec cette proposition. L'ordre du jour est donc adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTERÊTS

Les membres du CA sont assujettis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (chapitre I-13.3, r. 7,02).

Un rappel de cette obligation est fait au début de chaque séance publique, invitant les membres du CA à dénoncer toute situation de conflits d'intérêts.

Lors de la séance extraordinaire du 14 avril 2026, aucune dénonciation de situation de conflits d'intérêts n'est effectuée.

4. PAROLE AU PUBLIC

Mme Marie-Noëlle Lefebvre est présente dans la salle mais ne souhaite pas s'adresser au CA.

5. POINT DE DÉCISION

Direction générale

5.1 Désignation au poste de membre de la communauté issue du milieu communautaire, sportif ou culturel et assermentation

Mme Annick Loiselle, secrétaire générale, présente ce point.

La *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3, la LIP) prévoit à son article 143 qu'un centre de services scolaire francophone est administré par un Conseil d'administration (CA) composé des 15 membres suivants:

- 1° cinq parents d'un élève fréquentant un établissement relevant du centre de services scolaire, qui sont membres du comité de parents et qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, représentant chacun un district;
- 2° cinq membres du personnel du centre de services scolaire, dont un enseignant, un membre du personnel professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'un établissement d'enseignement et un membre du personnel d'encadrement;
- 3° cinq représentants de la communauté domiciliés sur le territoire du centre de services scolaire, qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, soit:
 - a) une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
 - b) une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
 - c) une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
 - d) une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
 - e) une personne âgée de 18 à 35 ans.

Les membres du CA d'un centre de services scolaire sont désignés pour des mandats de trois ans (article 143.3 de la LIP).

Une vacance à un poste de représentant de la communauté au CA d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres de ce CA d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat (article 175.10.1 de la LIP).

En l'espèce, le poste de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel au CA du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP), comblé le 1er juillet 2025 pour un mandat de trois ans, est devenu vacant à la suite d'une démission reçue en date du 2 février 2026.

Un appel de candidatures s'est tenu du 27 février au 13 mars 2026 sous la supervision de la secrétaire générale via les différents médias et réseaux sociaux du CSSP:

- Bannière sur le site internet du CSSP;
- Publications sur la page Facebook du CSSP;

- Publication sur LinkedIn;
- Envoi d'un info-Parents;
- Envoi d'un info-Patriotes.

À la suite de la rencontre extraordinaire du CA du 10 mars 2026, un comité de sélection a été désigné de façon informelle, composé de deux membres-parents et de deux membres du personnel du CA.

Le comité de sélection a analysé les six candidatures reçues lors de la rencontre de démarrage tenue le 18 mars 2026. Deux candidatures ont alors été sélectionnées pour une entrevue.

Avant la tenue des entrevues, la secrétaire générale a confirmé que les candidates sélectionnées attestaient répondre aux conditions prévues à la LIP et à l'article 4 du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* (chapitre I-13.3, r. 5.1).

Les entrevues ont eu lieu les 23 et 24 mars 2026 et le comité de sélection a évalué chaque candidate selon des critères portant sur leur expérience, leurs compétences, leur motivation, leur compréhension du rôle de membre du CA et leur capacité à contribuer à la réussite éducative, notamment en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), par l'entremise de questions portant sur:

- Leur parcours professionnel et leur expertise pertinente à la gouvernance scolaire;
- Leur compréhension claire des rôles et responsabilités des membres du CA;
- Leur motivation sincère à contribuer à la réussite des élèves et à la mission éducative;
- Leur alignement avec la catégorie officielle à combler;
- Leur capacité à enrichir les débats stratégiques du CA et à participer au suivi du PEVR;
- Leurs qualités personnelles telles que le leadership, l'écoute et l'esprit d'analyse.

À la suite de ces entrevues, le comité de sélection recommande de désigner Mme Marie-Noëlle Lefebvre en tant que membre du CA du CSSP, dans un poste de représentante de la communauté issue du milieu communautaire, sportif ou culturel, le tout, pour un mandat débutant le 14 avril 2026 et se terminant le 30 juin 2028.

CA-039-04-26

Il est proposé:

De désigner Mme Marie-Noëlle Lefebvre en tant que membre du CA du CSSP, dans un poste de représentante de la communauté issue du milieu communautaire, sportif ou culturel, le tout, pour un mandat débutant le 14 avril 2026 et se terminant le 30 juin 2028.

De procéder à l'assermentation de Mme Marie-Noëlle Lefebvre séance tenante suivant sa désignation par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

À la suite de la désignation de Mme Marie-Noëlle Lefebvre, Mme Annick Loïselle, secrétaire générale, procède à son assermentation. Mme Lefebvre ainsi que les membres du CA, les directions des services administratifs et les membres de la direction générale sont invités à se présenter brièvement.

6. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL

Il n'y a pas d'échange à huis-clos entre les membres du CA.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, à 19 h 30 la séance est levée.

Président

AL/sc

Secrétaire générale